



Garde d'enfant et lien naturel et legal

Par **viqi**, le **30/08/2011** à **11:40**

Bonjour,

Les relations avec mon conjoint sont très difficiles. On endure ses constantes engueulades et je vois que bientôt je n'aurai plus le choix que de nous séparer.

Nous avons deux filles. A qui revient la garde exclusive ? Je ne veux en aucun cas les garder pour moi toute seule mais, je sais qu'il va essayer de les avoir (même si ça serait ma belle mère qui s'en occuperait...

J'ai lu sur le Net que le lien légal avec l'enfant naturel ne se fait que par la voie de la reconnaissance or, moi, étant la mère je ne croyaient pas cela nécessaire et ce n'est que mon conjoint qui les avait reconnues à la naissance ? Faudrait-il que j'aille à la mairie pour les reconnaître ?

Merci d'avance

Par **Domil**, le **30/08/2011** à **14:01**

Quel age ont les enfants ?

Maintenant, la mère reconnaît implicitement l'enfant dont elle accouche (la simple mention de la mère sur la déclaration de naissance vaut reconnaissance)

Et au pire, vous allez les reconnaître

La notion d'enfant naturel n'existe plus.